



association villeurbannaise  
pour le droit au logement

bulletin d'informations

numéro 18 – avril 2006

# Crise... vous avez dit crise ?

## 3 millions de personnes mal logées

en France : hébergements, habitats précaires (caravanes, abris de fortune...), surpeuplement grave, logements inconfortables (absence de chauffage, de toilettes, voire de point d'eau...)

## 400 000 logements construits en 2005

mais seulement 9% sont accessibles au tiers de la population la moins riche et 90% ne sont accessibles qu'au tiers de la population la plus riche. Sur ces 400 000 logements, seulement 47 000 logements sociaux alors que les besoins sont évalués à au moins 90 000 par an

## 1 640 000 demandeurs de logements sociaux

en 2002 en France. Dans le Rhône ils sont plus de 45 000 demandeurs, un chiffre qui augmente régulièrement ; la demande est 3 fois supérieure à l'offre annuelle (environ 15 000 offres, un chiffre qui ne cesse de diminuer !)

## Délai d'attente théorique : 30 mois

(alors que, suite à la loi de lutte contre les exclusions de 1998, le délai jugé « anormalement long » a été fixé à 24 mois)

Faute de pouvoir aller ailleurs, les ménages restent dans le logement social : habituellement de 10 à 12%, le taux de rotation est aujourd'hui de 6%

# 45 000 DEMANDEURS DANS LE RHONE

## Editorial

Le printemps est là, AVDL Infos revient... Il devrait paraître plus régulièrement ! Un comité de rédaction a été constitué : 2 salariés et 4 bénévoles (2 administrateurs, 1 membre du groupe mutation, 1 personne qui a été aidée par l'AVDL). Votre contribution (témoignages, coup de gueule, coup de cœur...) est la bienvenue pour les prochains numéros.

En novembre 2005, l'AVDL a fêté ses 20 ans ; avant la soirée conviviale, les propositions issues du Parcours Logement En Questions (théâtre forum de juin 2004) ont servi de trame pour les travaux des ateliers au cours d'une après-midi studieuse. Ces ateliers ont permis de mettre en évidence 3 valeurs à défendre : le droit à l'habitat, le droit au choix, le droit à la participation. L'AVDL doit rester vigilante et jouer un rôle d'interpellation, de revendications et de propositions pour que ces droits deviennent effectifs ; elle doit aussi, bien sûr, mener des actions concrètes, au niveau individuel, collectif et politique.

Pour faire suite aux travaux du PLEQ et des 20 ans, l'association va initier une série d'actions ; parmi elles, une proposition a été faite aux Conseils de quartier de Villeurbanne pour l'organisation d'un temps d'information, de réflexion et d'échanges sur le thème du « Vivre ensemble » dans un contexte de crise du logement dans lequel les discriminations sont mises en exergue ; un des objectifs est d'arriver à faire évoluer les regards sur le logement social.

Le Président,  
Pio Gaveglia

A.V.D.L. infos tiré à 150 ex.

277, rue du 4 août  
69 100 Villeurbanne  
Tél. : 04 72 65 35 90  
avdl.asso@free.fr



## Petit retour sur l'histoire

### 1983

Des travailleurs sociaux animent un « groupe de paroles » à la permanence PMI (Protection Maternelle et Infantile) du quartier de Croix-Luizet.

Les femmes y parlent souvent de leurs problèmes de logement : surpeuplement, insalubrité, difficulté d'accéder à un logement décent...

### 1984

Une des familles du groupe « occupe » un logement HLM. D'autres familles mal logées, des travailleurs sociaux, des militants syndicaux et associatifs créent un comité de soutien pour obtenir :

- Le maintien de la famille occupante dans cet appartement
- Des propositions de logement pour les autres familles

### 1985 : naissance de l' AVDL

Sa vocation :

- Le droit au logement pour tous sans discrimination
- La lutte contre les expulsions sans solution de relogement

Ses actions :

- Soutien à la recherche de logement, par des rencontres hebdomadaires entre familles mal logées, familles relogées, travailleurs sociaux et militants bénévoles
- Sensibilisation des pouvoirs publics par une information et des manifestations

### Puis, au fil des ans

- Embauche de travailleurs sociaux pour accompagner les familles
- Gestion de logements en sous-location (baux glissants)
- Aides pour les personnes menacées d'expulsion
- Intervention sur les litiges locataires-propriétaires
- Formation sur les droits et devoirs des locataires
- Lutte contre l'insalubrité
- Aide à l'aménagement des appartements grâce au projet « Coup d'neuf »
- Animation d'un « café relogés »
- Réalisation d'une cassette vidéo « C'est quoi un droit ? » qui donne la parole aux familles
- Création du « groupe mutation » pour les personnes qui veulent changer de logement
- Rédaction d'une Charte
- Ouverture d'un « Centre ressources pour l'intégration par le logement et la lutte contre la discrimination » où les habitants et les travailleurs sociaux peuvent venir se documenter et être conseillés
- Lancement d'une dynamique : « Le Parcours Logement En Question » à l'aide d'un théâtre-forum réunissant habitants et acteurs du logement

### 2006

Il reste beaucoup à faire ; la crise du logement est toujours là ! Pour que chacun ait un logement décent... ferez-vous un bout de chemin avec nous ?

## Le soutien à la recherche de logement

L'AVDL s'est donnée pour mission d'accueillir et d'accompagner les villeurbannais en difficulté de logement afin de faciliter leur accès à un logement adapté à leurs besoins. L'objectif visé est toujours l'accès au logement autonome et durable, même si avant d'y accéder, certains devront passer par des hébergements provisoires.

❶ **1<sup>er</sup> accueil collectif** : sensibilisation au contexte logement de l'agglomération lyonnaise  
(le jeudi à 14h précises)

❷ **1<sup>er</sup> accueil individuel** : étude de chaque situation (problèmes rencontrés, projet logement...)  
(5 plages horaires par semaine, sans rendez-vous)

❸ **Commission diagnostic** : étude des situations en équipe pour proposer l'aide la mieux adaptée possible :

- **Atelier recherche** (lundi à 16h30)
- **Groupe mutation** (lundi à 14h30)
- **Accompagnement social** (sur rendez-vous)
- **Orientation externe**

## Le soutien à l'accès au logement

Pour favoriser une bonne appropriation du logement, l'AVDL propose :

- un **accompagnement à l'accès** : informations sur les démarches, demandes de garantie (ACAL, Locapass), demandes d'aides financières, conseils à l'installation...
- des fiches d'informations sur les droits et devoirs des locataires
- une aide à l'auto-aménagement du logement (projet **Coup d'neuf**)

2 ou 3 fois par an, un **café relogés** réunit les personnes qui ont été relogées, pour un temps d'échange et de convivialité.

## Les baux-glissants

L'AVDL gère 10 logements en bail-glissant ; l'association est locataire en titre, la famille occupante est sous-locataire, le temps de montrer qu'elle est bien en mesure d'occuper son logement de manière autonome. Ce dispositif est réservé aux ménages pour lesquels un accompagnement social est nécessaire pour assurer une bonne appropriation du logement.

# Missions

## La prévention des expulsions locatives

**Les litiges** : nous intervenons sur les litiges entre locataires et propriétaires afin que des solutions puissent être trouvées, si possible à l'amiable, afin d'éviter que les situations ne se dégradent.

(sur rendez-vous)

**Les expulsions** : nous informons et accompagnons les personnes faisant l'objet d'une procédure d'expulsion pour impayés de loyer ou suite à un congé (vente ou reprise). Pour les personnes en impayés, l'objectif est l'apurement de la dette et le maintien dans les lieux. Lorsque celui-ci n'est pas possible (loyer trop cher ou refus du bailleur), nous travaillons en même temps sur la recherche d'un nouveau logement adapté aux besoins.

❶ **1<sup>er</sup> accueil individuel** : diagnostic de la situation, informations, orientations...

(le lundi et le mercredi de 14h à 16h30 sans rendez-vous)

❷ **Si besoin : accompagnement social**

(sur rendez-vous)

## Les séances d'informations thématiques

Toujours dans le souci d'informer et d'échanger, l'AVDL propose 1 fois par mois un temps de rencontre sur un sujet particulier.

Pour l'instant 5 thèmes sont proposés :

- ✓ L'attribution des logements sociaux et les possibilités de recours
- ✓ Les aides à l'installation dans le logement, les droits et devoirs des locataires
- ✓ Les discriminations liées à l'origine
- ✓ L'offre et la demande de logements sur Villeurbanne
- ✓ Les expulsions locatives



## Qui fait quoi ?

**L'Assemblée Générale** réunit les adhérents une fois par an pour définir les orientations politiques de l'association, valider l'action du Conseil d'Administration et choisir ses membres, voter les rapports d'activités et financiers...

### Le Conseil d'Administration

est composé de 13 bénévoles maximum ; il se réunit une fois par mois pour appliquer les orientations politiques et prendre les décisions qui s'imposent ; il est le garant du travail de l'équipe de salariés et de la bonne marche de l'association.

### Le Bureau :

Composé de 5 ou 6 personnes (dont le Président, la trésorière, la secrétaire du C.A.), il prépare les Conseils d'Administration et règle, avec la directrice, un certain nombre de questions liées à la gestion et à la fonction d'employeur de l'association.

### L'équipe :

Sous la responsabilité de la directrice, l'équipe de 8 salariés assure le bon fonctionnement de l'association au quotidien : réalisation des missions, mise en œuvre concrète des projets...

---

**L'A.V.D.L. est ouverte  
du lundi au vendredi  
de 9 h à 12 h 30  
et de 14 h à 17 h 30**

**Elle est fermée le mardi matin et le  
vendredi après-midi**



## Mobilisation pour le droit au logement

### « TOUS POUR UN DROIT : UN DROIT POUR TOUS »



Il était une fois un « chercheur » de logement villeurbannais qui voulait quitter son logement trop petit et insalubre. Il chercha d'abord dans le privé : trop cher pour ses moyens ! Il se tourna alors vers les bailleurs sociaux : il remplit plein de papiers, fournit plein de photocopies, et attendit... Plusieurs mois passèrent sans qu'on lui fit la moindre proposition !

Il entendit parler de l'AVDL ; cette Association Villeurbanaise pour le Droit au Logement pourrait peut-être l'aider ? Il y alla donc, et là, il apprit avec stupeur qu'il y avait 45 000 demandes de logement social dans le Rhône pour environ 15 000 offres. Rien d'étonnant à ce qu'on lui dise qu'il fallait attendre environ 30 mois avant d'avoir un logement !

Et pendant ce temps, on démolit avant de construire... Et les quelques logements sociaux qui sont construits sont chers car le prix des terrains est devenu incroyablement élevé...

Tout cela mit en colère notre « chercheur » de logement ; il fallait vraiment faire quelque chose ! Il apprit alors que l'AVDL organisait avec plusieurs associations<sup>1</sup>, un rassemblement tous les 1ers mercredis du mois depuis le mois d'octobre, devant la Préfecture afin d'alerter les pouvoirs publics sur la gravité de la situation et sur l'urgence de trouver des solutions. Témoignages, phrases scandées, banderoles agitées, casseroles entrechoquées, y'avait de l'ambiance malgré le froid de ce début février ! On lui proposa gentiment de se réchauffer avec un café ou un thé bien chaud, ce qu'il accepta volontiers ! On lui demanda également s'il voulait bien signer la pétition qui allait être remise quelques minutes plus tard à la Préfecture. Et oui, les associations avaient obtenu un rendez-vous pour expliquer leurs revendications :

- Moratoire sur les démolitions tant que dure la crise
- Mise en location temporaire de tous les logements voués à démolition
- Réquisition immédiate de logements inoccupés (repérés grâce à la taxe d'habitation)
- Intervention sur le montant des loyers

- Revalorisation immédiate des aides au logement
- Construction massive de logements sociaux à des prix abordables

En attendant, notre « chercheur » de logement récupéra des feuilles de pétition auprès de l'AVDL afin de recueillir lui-même le plus de signatures possible ; si nous en avons déjà 1005 début février, l'objectif est maintenant de doubler voire de tripler ce chiffre avant le dernier rassemblement de juin.

Notre « chercheur » alla également à la manifestation du 1<sup>er</sup> mars où là, curieusement, il y eu nettement moins de monde (à cause des vacances d'hiver ?) mais il comprit que c'est un problème qui arrivait souvent, ce manque de mobilisation !... Est-ce parce que c'est un mercredi et que les parents n'osent pas emmener leurs enfants ? Pourtant cela ne dérangerait pas, au contraire, ils sont souvent les premiers à souffrir du mal logement, et plus il y aura de manifestants, plus nos demandes auront du poids et donc plus de chances d'aboutir. Notre « chercheur » de logement espère qu'aux derniers rassemblements du 3 mai et du 7 juin, il y aura d'avantage de monde !

<sup>1</sup> Appel lancé par un collectif d'associations oeuvrant pour le droit au logement sur l'agglomération lyonnaise.

Fanny

**Rassemblement devant la Préfecture  
mercredi 3 mai  
et mercredi 7 juin  
de 14h30 à 15h30**

Contact : A.V.D.L. : 04 72 65 35 90 – avdl.asso@free.fr